

Répertoire d'informations utiles

Achat de vêtements

Deux ventes annuelles ont lieu au Nouveau Prieuré, l'une au printemps, l'autre en automne, afin que vous puissiez renouveler votre garde-robe.

Alimentation personnelle

L'EMS Le Nouveau Prieuré met à votre disposition un réfrigérateur dans votre appartement pour les produits frais comme les produits laitiers, charcuteries, etc. Pour les autres denrées alimentaires, biscuits, confiseries, chocolat, etc. vous pouvez les stocker dans votre chambre. Pour des raisons d'hygiène, en aucun cas, il est possible de mettre un réfrigérateur dans votre chambre.

Allergies alimentaires

Nous tenons compte de vos allergies alimentaires sur la base du rapport médical qui est élaboré par votre médecin traitant. Cependant l'établissement est un lieu de vie où les visites et les rencontres sont quotidiennes, de ce fait nous pouvons contrôler uniquement les repas servis à l'étage. Les visiteurs devront être prudents à ce sujet.

Allocation pour impotent

Vous pouvez demander une allocation pour impotent lorsque vous avez besoin d'une aide régulière et importante d'autrui pour accomplir les actes ordinaires de la vie. Le droit à une allocation pour impotent ne prend naissance généralement que si l'impotence a duré au moins une année sans interruption. Le formulaire ad hoc peut être demandé à l'Office cantonal des assurances sociales ou téléchargé sur le site internet :

<https://www.ocas.ch/avs/prestations/allocation-pour-impotent-avs>.

Aménagement de votre chambre

L'EMS Le Nouveau Prieuré met à votre disposition un lit électrique, une lampe de chevet, une table de nuit/table à manger au lit, une armoire encastrée, une télévision fixée au mur et orientable selon un emplacement standard et un téléphone. Chaque chambre dispose des connexions suivantes : réseau TV, téléphone privé, internet.

Votre chambre est votre domicile, votre lieu privé ; elle est aménagée et décorée en fonction de vos goûts et besoins avec vos meubles et objets personnels en tenant compte des éléments suivants :

2 meubles au maximum n'excédant pas 120x60 cm chacun, types secrétaire, commode ou bibliothèque. Le mobilier personnel ne doit pas nécessiter de fixation murale. A noter qu'il n'est pas possible de percer les murs. Les chambres disposent de rails cimaises pour une charge maximale de 7 kg pour vos tableaux. En fonction de la disponibilité et des besoins de circulation dans la chambre il sera possible de compléter l'ameublement avec, par exemple, une table basse et 2 chaises ou un fauteuil. Par mesure d'hygiène et de sécurité, les tapis ainsi que les réfrigérateurs et appareils électroménagers de cuisine ne sont pas autorisés.

Le gouvernant – adjoint du chef du service hôtelier se tient à votre disposition pour vous conseiller, tél. 022 869 52 43.

Animation

Chaque jour des activités vous sont proposées. Des sorties sont organisées tout au long de l'année.

Un programme d'animation est réalisé chaque semaine par le service animation et par votre étage. Toutefois, les animations sur inscription sont destinées à un nombre défini de résidents et la participation se fait selon un tournoi. Vos proches sont les bienvenus aux animations ouvertes à tous. Le programme du service animation est disponible sur notre site internet. Nous respectons votre choix d'y participer ou non.

Animaux

Il est éventuellement possible d'avoir votre animal de compagnie au Nouveau Prieuré, la décision est prise au cas par cas.

Anniversaire

Une fois par mois, le repas des anniversaires est organisé par l'animation et concocté par le chef de cuisine. Vous y êtes convié le mois de votre anniversaire.

Argent

Afin d'éviter tout problème, nous vous recommandons de ne pas garder trop d'argent sur vous ou dans votre chambre, mais de le remettre à la réception qui le déposera dans la caisse de l'établissement. Vous pouvez retirer de l'argent sur votre propre compte de dépenses personnelles à la réception. Un relevé mensuel concernant vos retraits et vos dépenses directement payés sur votre compte peut vous être remis sur demande. La clé de votre chambre vous permet d'ailleurs également de fermer le tiroir situé dans l'armoire.

Assurance responsabilité civile et assurance chose

L'EMS est doté d'une assurance RC couvrant les dommages causés par un résident. Le dommage doit être soudain et accidentel/involontaire (exclusion des dommages progressifs ou liés à une usure par exemple) La franchise est de Fr. 500.- à la charge du résident. L'indemnisation couvre la valeur au moment de l'événement. Cette assurance est également valable en dehors de l'EMS, y compris à l'étranger. Si le résident souhaite une couverture complémentaire, il peut souscrire une assurance adéquate. L'EMS n'intervient pas en dehors de son assurance RC.

L'EMS est doté d'une assurance chose en cas d'incendie ou autre dommage dont l'EMS n'est pas responsable. Si l'objet du dommage appartient à un résident, la franchise de Fr. 1'000.- est à la charge du résident. L'indemnisation se base sur la valeur à neuf. Si le résident souhaite une couverture complémentaire, il peut souscrire une assurance adéquate. L'établissement n'intervient pas en dehors de son assurance chose.

Attitudes inappropriées

Dans le cadre de la mission de l'EMS Le Nouveau Prieuré, nous nous engageons à ce que vous soyez accompagné avec bienveillance et attention. S'il devait vous arriver de vous trouver dans une situation qui ne vous convienne pas, à plus forte raison, si elle se répétait, vous êtes invité à en faire part au directeur, à l'infirmier chef ou à toute autre personne de confiance de votre choix qui pourra relayer votre préoccupation. Nous traiterons ces échanges avec toute la confidentialité requise.

Aumônerie et spiritualité

Un service religieux est régulièrement organisé par chacune des deux aumôneries catholique et protestante. Il est fait appel à un représentant d'une autre confession si vous le demandez. La documentation « Aumônerie en EMS » est disponible sur le présentoir à la réception. L'animation peut également vous renseigner.

Bijoux, objets de valeur

Il est recommandé de déposer vos bijoux et autres objets de valeur au coffre de l'établissement. A défaut, la direction décline toute responsabilité en cas de disparition notamment perte ou vol.

Cadeaux

Le personnel de l'EMS n'a pas le droit d'accepter des cadeaux individuellement ou autre avantage de la part des résidents ou des familles. Il est préférable que vous marquiez votre reconnaissance par des attitudes bienveillantes et compréhensives. Cependant, nous comprenons qu'en certaines circonstances vous souhaitiez faire un geste à l'intention du personnel. Les dons faits sont distribués à l'ensemble du personnel.

Cafétéria - Restaurant le Trait d'Union

La cafétéria est ouverte 7 jours / 7 de 09h30 à 17h30.

Pour réserver une place d'invité lors d'un repas, veuillez téléphoner à la cafétéria avant 10h00 le jour même au 022 869 50 30.

Chauffage et rafraichissement

Le Nouveau Prieuré est construit selon le standard Minergie®, garantissant un confort thermique tout au long de l'année. La température des logements est maintenue entre : 20 °C et 22 °C en hiver ; 25 °C et 27 °C en été.

Si vous souhaitez utiliser un chauffage d'appoint ou un ventilateur, celui-ci doit être fourni par vos soins.

Pour des raisons de sécurité, tout appareil électrique est soumis à l'approbation du chef du service hôtelier. Il doit répondre aux conditions suivantes :

- être en parfait état de fonctionnement et conforme aux normes de sécurité.
- les radiateurs d'appoint auront une puissance maximale de 2 kW ;
- ne pas endommager la structure de la chambre, murs, parquet, peinture.

Les climatiseurs ne sont pas autorisés.

Clé de votre chambre et de votre armoire

La clé de votre chambre peut vous être remise contre signature sur demande auprès de la réception. Cette clé vous permet également de fermer le tiroir situé dans l'armoire de votre chambre.

Coiffeur

Si vous souhaitez avoir recours aux services de la coiffeuse, vous êtes invité à prendre votre rendez-vous directement au salon de coiffure. Cela dit, vous pouvez aussi vous adresser à un collaborateur de l'étage.

Courses et achats extérieurs

Les achats extérieurs, tels que les achats de chaussures, de vêtements, de lunettes, etc. ; les démarches administratives telles que le renouvellement d'un titre de transport ou d'une carte d'identité, ainsi que les visites extérieures ne sont pas assurés par l'établissement et il incombe au résidant et aux proches de les organiser. Ils peuvent faire appel à des structures externes pour l'accompagnement dans ces démarches. Par exemple : My Private Care, Spitex, etc.

Courrier

Votre courrier vous est remis tous les jours. Vous pouvez expédier vos envois en les déposants dans la boîte « réception/courrier à poster » située à la réception ou en les remettant à un collaborateur de l'étage.

Courtoisie

Les relations entre les personnes se doivent d'être empreintes de courtoisie et de respect mutuel. Ceci concerne tant les employés, les résidants, que les visiteurs.

Curatelle

Toute information sur la procédure à suivre concernant une demande de mise sous curatelle se trouve sur le site internet <https://justice.ge.ch/fr/theme/protection-de-ladulte>.

Dentiste et hygiéniste dentaire

Si vous souhaitez avoir recours aux services du dentiste et de l'hygiéniste dentaire, vous êtes invité à vous adresser à l'infirmier.

Doléances

A tout moment vous pouvez avoir besoin d'exprimer une plainte ou une réclamation.

Des échanges réguliers entre les résidants et la direction, les proches et la direction, des bilans d'accompagnement du résidant ont lieu et sont des opportunités d'exprimer ce qui va bien et ce qui pourrait être amélioré.

Cela étant, le besoin de s'exprimer peut exister à tout moment et le directeur et les chefs de services se tiennent à votre disposition pour ce faire, n'hésitez pas à contacter la réception à ce sujet.

Une autre possibilité est de compléter le formulaire « amélioration – proposition » disponible à la réception.

En lisant ces lignes, vous aurez certainement compris que notre souhait est que vous puissiez être entendu le plus rapidement possible, que vous soyez résidant ou proche.

Enfin, la directive « réclamation dans le secteur des établissements médico-sociaux », annexée au contrat d'accueil, explique la voie à suivre lorsqu'aucune solution n'a été jugée satisfaisante par la personne concernée.

Fumée

L'établissement est non-fumeur, les seuls endroits où les résidants peuvent fumer sont les loggias des appartements.

Groupe d'entraide de l'association Alzheimer Genève

Les proches de personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou d'une autre forme de démence peuvent rejoindre un groupe de parole en s'adressant à l'association Alzheimer <https://www.alzheimer-schweiz.ch/fr/page-daccueil/>.

Internet / wifi dans votre chambre

Vous pouvez disposer du wifi gratuitement. Il vous suffit de vous connecter sur le réseau ouvert « WiFi EMS ».

Intimité / lieu privatif

Votre chambre est votre domicile, votre lieu privatif, nous avons à cœur que vous puissiez ne pas y être dérangé dans le temps que vous souhaitez. Aussi, vous pouvez apposer sur la poignée extérieure de votre chambre la pancarte « intimité demandée, merci de respecter ».

Inventaire

Il n'est tenu aucun inventaire de votre mobilier.

Incendie et sécurité

L'ensemble des bâtiments est équipé de détecteurs de fumée. Chaque issue de secours possède un déclencheur d'alarme manuel, un plan d'évacuation ainsi que la consigne d'urgence. Pour la sécurité des personnes habitant ou fréquentant l'établissement, il est strictement interdit d'utiliser des bougies et tout autre matériel ou produits dangereux aussi bien dans les parties privées que publiques. En cas d'alarme incendie merci de vous conformer aux consignes du personnel.

Lieu de recueillement

Un lieu de recueillement est à votre disposition, ainsi qu'à celle de votre famille et de vos proches.

Ce lieu est destiné à la méditation, à la prière et au recueillement silencieux, il est ouvert à tous de 07h00 à 20h45, il est situé au rez-de-chaussée du bâtiment C à côté de la salle polyvalente. Par ailleurs, il est le lieu où se déroulent les cultes et les messes à votre attention.

Médicaments

Tous les traitements médicamenteux sont commandés auprès de notre fournisseur habituel, la pharmacie bleue Elle assure leur préparation, livraison et récupération.

Parking

Des badges visiteurs permanents sont mis à disposition contre une caution de Fr. 50.–. Deux badges maximum peuvent être délivrés par famille. Le badge doit être placé de manière visible sur le tableau de bord, derrière le pare-brise. La caution sera restituée lors du retour du badge.

Ce badge permanent complète le dispositif de badges ponctuels, disponibles à la réception contre le dépôt d'une pièce d'identité et la signature du formulaire prévu à cet effet.

Ces badges permettent l'utilisation des places visiteurs, ils ne garantissent toutefois pas la disponibilité d'une place.

Règles de stationnement :

- du lundi au vendredi, de 8h30 à 17h30 : tout véhicule sans badge visible ou stationné hors case fera l'objet d'une dénonciation ;

- les week-ends et jours fériés : les véhicules stationnés hors case feront l'objet d'une dénonciation.

Le stationnement en dehors des places autorisées reste strictement interdit afin de garantir l'accès des véhicules de secours, ambulances et transports PMR. Le site est facilement accessible en transports publics : lignes 1 et 9, 33 et A, arrêt Cologny-Gradelle.

Perte et vol

L'EMS décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration des effets personnels conservés par le résident dans sa chambre.

Pour des raisons de sécurité :

- L'argent liquide doit être déposé à la caisse de l'EMS.
- Les bijoux et autres objets de valeur doivent être déposés dans le coffre de l'établissement.

Nous recommandons aux résidents de ne pas conserver d'importantes sommes d'argent ou des objets de valeur dans leur chambre.

Pédicure

Si vous souhaitez avoir recours aux services du pédicure, vous êtes invité à vous adresser à l'infirmier.

Photos et vidéos

Afin d'illustrer les différents moments de vie en EMS, vous êtes amené à être photographié ou filmé lors des activités, parfois entouré de vos proches, du personnel de l'établissement ou d'intervenants extérieurs.

Lorsque les photos et les vidéos sont diffusées à l'intérieur de l'EMS ou dans le journal de l'établissement, aucune autorisation de publication n'est requise. Par contre, si celles-ci sont diffusées à l'extérieur de l'établissement une autorisation ponctuelle vous sera demandée.

Produits d'hygiène

Les produits d'hygiène (cf tarifs non compris dans le prix de pension – liste des produits du kiosque) peuvent vous être fournis contre paiement. Ils vous peuvent être vendus par la réception ou par l'intermédiaire de votre référent soins.

Protection des données

Nous nous engageons à protéger vos données personnelles, conformément à la nouvelle loi fédérale sur la protection des données (nLPD) et à son ordonnance (OPDo). Pour plus de précisions sur notre politique de confidentialité, nous vous invitons à vous adresser à info@emsleprieure.ch.

Référents des résidents

Des personnes référentes sont nommées, il s'agit de collaborateurs qui ont pour mission de favoriser un dialogue continu entre vous, votre famille et l'EMS. Le rôle des référents est détaillé dans le document « vos personnes de référence » qui est affiché dans votre chambre.

Rendez-vous médicaux extérieurs

Les infirmiers assurent le suivi de vos rendez-vous médicaux ainsi que la commande des transports médicalisés, si nécessaire. L'accompagnement à ces rendez-vous n'est pas assuré par l'établissement. Il incombe à vos proches de l'organiser, le cas échéant. Vous pouvez faire appel à des structures externes. Par exemple : My Private Care, Spitex, etc.

Repas des résidents

Nous tenons compte de vos goûts et habitudes alimentaires.

Les repas des résidents sont servis exclusivement aux étages. Ils sont pris en commun dans les salles à manger des appartements ou en chambre :

- Le petit déjeuner : de 07h45 à 09h30
- Le dîner : à 12h00
- Le souper : à 18h30

La liste des menus de la semaine est affichée dans l'appartement.

Lors des repas à la salle à manger de l'appartement, la présence des proches n'est pas autorisée. Ainsi, nous souhaitons assurer le bien être de tous. Les proches qui vous accompagnent durant votre repas sont invités à le faire dans votre chambre.

Vous avez la possibilité de prendre le repas de midi au restaurant si vous êtes accompagné par un proche et seul si vous êtes totalement autonome pour vous servir à la cafétéria. Le restaurant ne propose pas de service à table. Au restaurant, toute prestation de repas autre que celle servie à l'étage vous est facturée au prix interne.

Répondant

Vous devez choisir dans votre famille et/ou auprès de vos proches un interlocuteur privilégié qui recevra les communications de l'établissement vous concernant. Celui-ci veillera, le cas échéant, à relayer ces informations.

Représentant thérapeutique et directives anticipées

La loi genevoise sur la santé, prévoit que toute personne peut désigner un représentant thérapeutique et/ou rédiger des directives anticipées.

Votre représentant thérapeutique est chargé de dialoguer avec les infirmiers afin que votre prise en soins respecte au mieux vos directives anticipées.

Respect de votre rythme

Dans la mesure du possible et du respect de la vie en collectivité, nous adaptons notre accompagnement à votre rythme de vie habituel, selon votre choix et votre état de santé.

Soins

Des infirmiers et des aides-soignants sont à votre disposition 24h sur 24h pour assurer les soins d'aide et d'accompagnement en collaboration avec votre médecin traitant.

Secteur maintenance/sécurité

La mission principale du secteur maintenance/sécurité est la maintenance des bâtiments et de ses installations.

Selon vos besoins, et contre facturation, il peut effectuer des travaux, dans la mesure de ses compétences, telles que la réparation de mobilier, des lampes, des chaises roulantes, le montage de meubles, etc. Si vous souhaitez avoir recours à ces prestations, vous êtes invité à vous adresser au personnel de l'étage. Le tarif des interventions est stipulé dans la liste des prestations non comprises dans le prix de pension.

Soins palliatifs

Nous promouvons un accompagnement et des soins palliatifs dans une approche globale de chaque personne. L'attitude thérapeutique choisie se fera en fonction de vos souhaits de vie et de fin de vie et de vos directives anticipées, elle sera discutée avec vous, votre médecin traitant et votre représentant thérapeutique.

Vêtements

Les vêtements doivent être marqués à l'entrée et en tout temps, pour ce faire ils sont à remettre à un collaborateur de l'étage ou à la réception. Il n'est pas tenu d'inventaire des vêtements et la direction décline toute responsabilité en cas de disparition notamment perte ou vol.

Vidéosurveillance

Le Nouveau Prieuré dispose d'un système de vidéosurveillance des lieux publics dans le but de renforcer la sécurité des bâtiments, des personnes qui y vivent et de celles qui y travaillent.

Ce dispositif est signalé à l'entrée de l'établissement. Les zones concernées sont : les paliers des étages des résidents (entre la sortie de l'ascenseur et la porte d'entrée de l'appartement), les entrées principales, l'escalier de la place du village, l'entrée du parking, le couloir de liaison de la Gradelle, devant les abris ITAS du bâtiment B et la porte de livraison du bâtiment A.

Les images enregistrées peuvent être visionnées uniquement par les personnes habilitées dans le cadre de leur fonction c'est-à-dire soit le directeur et le chef du service hôtelier de l'EMS ou soit la police.

Les conditions de stockage des images sont réalisées selon les lois en vigueur concernant les lieux publics, à savoir 7 jours au maximum. Elles sont stockées sur un serveur informatique, sans aucune visualisation directe et avec la possibilité de remonter à un mois à la demande des autorités.

Visites

Votre famille et vos proches sont parties prenantes de votre vie, les visites sont libres sans toutefois interférer avec les soins. Si vos proches souhaitent rencontrer une personne de l'équipe de soins, ils peuvent utiliser la sonnette au-dessus de votre lit. Le personnel n'est pas habilité à contrôler les visites.

Pour des raisons de sécurité, les ascenseurs ne descendent pas plus bas qu'au 1^{er} étage dès 20h30. Afin d'accéder à la sortie au rez-de-chaussée à partir de cette heure vous pouvez si :

- vous venez occasionnellement à ce moment-là vous faire accompagner par un collaborateur,
- vous venez souvent à ce moment-là vous pouvez obtenir un badge auprès de la réception contre une caution de Fr. 25.-.

Ce document fait partie intégrante du contrat d'accueil et peut être modifié en tout temps.